

NUMERO D'IDENTIFICATION DES VEHICULES (VIN)

Page 1/5

Sans restriction d'utilisation**SOMMAIRE**

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. DOMAINE D'APPLICATION	1
4. PRINCIPES D'IDENTIFICATION	1
4.1. STRUCTURE DU V.I.N.	1
4.2. CONSTITUTION DU V.I.N.	2
4.3. TYPE MINES	3
4.4. MARQUAGE	3
5. APPLICATION AUX VÉHICULES PSA	3
5.1. MARQUAGE CAISSE	3
5.2. PLAQUAGE DES VÉHICULES	3
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
6.1. HISTORIQUE	5
6.2. DOCUMENTS CITÉS	5
6.3. EQUIVALENT À :	5
6.4. CONFORME À :	5
6.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

La présente norme indique les règles de marquage de caisses et les renseignements nécessaires à porter sur les plaques constructeurs pour les véhicules conçus et produits par le groupe PSA.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après utilisés dans la présente norme sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

NORME

VEHICULES

3.DOMAINE D'APPLICATION

Les principes de cette norme s'appliquent en particulier pour le marquage caisse et les plaques constructeurs déposés sur les véhicules PSA.

4.PRINCIPES D'IDENTIFICATION**4.1.STRUCTURE DU V.I.N.**

Conformément à la norme ISO 3779 "Numéro d'identification des véhicules - Contenu et structure", le V.I.N. "Vehicle Identification Number" est composé de trois sections définissant le véhicule :

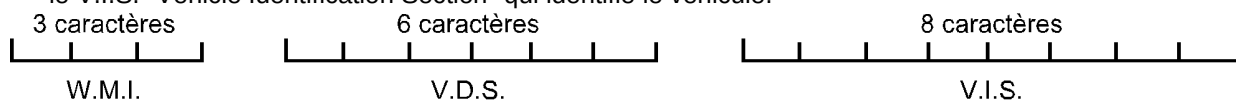
- le W.M.I. "World Manufacturer Identifier code" qui donne l'identité du constructeur au niveau mondial,

OR : 17/06/1998 A: 25/04/2000

www.sepana.ir

N° D'IDENTIFICATION VEHICULES	A10 4210	2/5
-------------------------------	----------	-----

- le V.D.S. "Vehicle Description Symbol" qui indique les caractéristiques générales du véhicule,
- le V.I.S. "Vehicle Identification Section" qui identifie le véhicule.



4.2.CONSTITUTION DU V.I.N.

Un V.D.S. par famille.

Un V.I.S. attribué en une séquence numérique unique par V.D.S.

Le V.D.S. et le V.I.S. sont indépendants de l'identité du constructeur repérée par le W.M.I..